



# Fiche de données de sécurité

Numéro de la version révisée : 2

Date : 6 mars 2025

Remplacé par : Version 1-

Établi conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission

## 1. SECTION : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

### 1.1 Identifiant du produit

Dénomination commerciale : Huile à fumée, 250 ml

N° CAS : 64742-46-7

N° CE : 265-148-2

Identifiant unique de formule (UFI): --

Nanoformes: Sans objet

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Aucune information disponible

### Restrictions d'utilisation :

NE PAS utiliser dans une application susceptible de contaminer des denrées alimentaires ou de nuire à la santé humaine.

### 1.3 Informations concernant le fournisseur qui met à disposition la fiche de données de sécurité

KS Tools

Werkzeuge und Maschinen GmbH

Seligenstädter Grund 10–12

63150 Heusenstamm - GERMANY

customerservice@kstools.com

www.kstools.com

### 1.4 Numéro d'urgence, numéro de téléphone : NUMÉRO D'URGENCE POUR LES INTOXICATIONS / NUMÉRO D'URGENCE POUR LE TRANSPORT -

Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg (24 h)

Tél. : +49 89 220 61012 / 0800 000 7801 (allemand, anglais)

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication ou d'accident -

Suisse, Luxembourg (24h) : Tél. : ++33 1 7211 0003 (en français)

**NUMÉRO D'URGENCE : 112**

### Numéro d'urgence :

CONTACT D'URGENCE – Royaume-Uni, Émirats arabes unis,

Afrique du Sud (24 h) : Tél. : ++441865407333 (anglais)

CONTACT D'URGENCE POUR LE TRANSPORT - Royaume-Uni, Émirats arabes unis,

Afrique du Sud (24 h) : Tél. : ++44 1865 407333 (anglais)

## 2. SECTION : Risques potentiels

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**2.1.1. Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :** Aucune évaluation pour ce produit.

**2.1.2. Informations complémentaires :** Texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE : voir la SECTION 16.

### 2.2 Éléments d'étiquette : Élément d'identification

**Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :**

**Symboles de danger :** Sans objet.

**Mot-clé :** Sans objet.

**Avertissements de sécurité :** Aucune classification GHS pertinente pour ce produit.

**Consignes de sécurité :** Aucune exigence particulière.

**Réaction – Déclarations à titre préventif :** Aucune exigence particulière.

**Consignes de sécurité relatives au stockage :** Aucune exigence particulière.

**Précautions à prendre lors de l'élimination :** Aucune exigence particulière.

### 2.3 Autres dangers

**La substance répond aux critères applicables aux substances vPvB et PBT conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII :**

Ce produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Substance présentant des propriétés perturbatrices du système endocrinien au sens du règlement (UE) 2017/2100 :**

Ce produit ne contient aucune substance classée comme perturbateur endocrinien.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers globaux de la substance ou du mélange :** Introuvable.

## 3. SECTION : Composition/Informations sur les ingrédients

**Nom du produit :** Substance ( ); Mélange (√).

Nom de la substance	N° CAS	N° CE	N° d'index	Enregistrement REACH N°	Teneur en % en poids	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	SCL Facteur M ATE
Huile à fumigation, 250 ml *	64742-46-7	265-148-2	649-221-00-X	--	100 %	Carc. 1B ; H350 Remarque : N	sans objet

\* L'huile minérale est raffinée et ne contient aucune substance cancérigène

**Nanoformes :** Cela ne s'applique pas à ce produit. Ce produit n'est pas un matériau nanométrique et ne contient aucun composant sous forme nanométrique.

## 4. SECTION : Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Remarques générales :** Des premiers secours sont généralement nécessaires. Veuillez montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

**En cas d'inhalation :** Amener la victime à l'air libre et l'installer dans une position qui facilite sa respiration. En cas de malaise, consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau :** Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

**En cas de contact avec les yeux :** Rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez vos lentilles de contact, si vous en portez et si cela est facile à faire. Continuer le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :** Se rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissements sans avis médical. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Protection personnelle du secouriste :** Si nécessaire, porter des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection et un masque.

### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés.

Effet immédiat : Introuvable.

Effet différé : Introuvable.

### 4.3 Indications concernant une aide médicale d'urgence ou un traitement spécialisé

Si nécessaire : Traiter en fonction des symptômes et de la dose d'exposition.

## 5. SECTION : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 agents extincteurs

**Moyens d'extinction appropriés :** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, des agents chimiques secs ou du CO<sub>2</sub> pour éteindre l'incendie.

**Moyens d'extinction inappropriés :** Jet puissant (jet droit).

### 5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

**Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :** Facilement inflammable au contact de la chaleur ou des flammes ; peut réagir avec des substances oxydantes.

**Produits de combustion dangereux :** Produits de combustion : Le dioxyde de carbone et la vapeur d'eau, la fumée et le monoxyde de carbone.

### 5.3 Consignes pour la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie naissant, utiliser de la poudre extinctrice, du dioxyde de carbone, etc.

En cas d'incendie de grande ampleur, il est judicieux de couper l'arrivée d'air à l'aide de mousse d'extinction, etc.

Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes et un équipement de protection complet (par exemple, des vêtements ignifugés). Empêchez tout accès inutile au foyer de l'incendie.

Retirer les récipients de la zone d'incendie si cela peut se faire sans danger. Arrosez les installations environnantes, etc.

Éteignez le feu en vous plaçant face au vent, en adaptant la méthode d'extinction à la situation sur place.

## 6. SECTION : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures à suivre en cas d'urgence

**Équipement de protection :** Utiliser un équipement de protection individuelle approprié, comme indiqué à la section 8.

**Mesures d'urgence :** Ne touchez pas les conteneurs endommagés ni les produits renversés, sauf si vous portez des vêtements de protection adaptés. Colmatez la fuite si cela peut se faire sans risque.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Veiller à ce que les résidus de nettoyage ne se déversent pas dans les égouts municipaux ni dans les cours d'eau. Respecter les lois et réglementations locales et nationales.

### 6.3 Méthodes et matériel pour la rétention et le nettoyage

Petits déversements :

Essuyer ou absorber avec un matériau sec et inerte (par exemple, du sable, de la chaux sèche) et placer le tout dans un conteneur de collecte spécialement étiqueté.

Déversement important :

Isoler la zone contaminée et installer un panneau d'avertissement. Il est recommandé aux personnes intervenant sur les lieux de l'urgence de porter des vêtements de protection. NE PAS toucher les matières déversées.

Construire une digue ou creuser une fosse pour la collecte. Les conteneurs doivent être clairement identifiés comme destinés au recyclage ou à la mise au rebut.

### 6.4 Références à d'autres sections :

Pour plus d'informations, veuillez vous reporter aux sections 8 et 13.

## 7. SECTION : Manipulation et stockage

### 7.1 Consignes de sécurité

Éviter d'inhalier la poussière, la fumée, les gaz, les brouillards, les vapeurs ou les aérosols. Se laver soigneusement les mains après utilisation.

### 7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques et conditions de stockage :** Conserver dans un local de stockage bien aéré, frais et sec. Éviter les chaleurs extrêmes et les sources d'inflammation à haute énergie.

**Matériaux incompatibles :** Conserver à l'écart des agents oxydants puissants et des matières inflammables

**Matériaux d'emballage :** Aucune information disponible

**Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs :** Bien aéré et sec.

**Classe de stockage :** 12e année.

**Informations complémentaires concernant les conditions de stockage :** Le local de stockage doit être équipé de dispositifs appropriés en cas d'incendie.

### 7.3 Applications finales spécifiques

Aucune information disponible.



## 9. SECTION : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	blanc
odeur	odeur d'huile minérale
seuil olfactif	Aucune donnée disponible
valeur du pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation	Point d'écoulement : -35 °C
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition	Plage de distillation : 320 °C ~ 380 °C
point d'éclair	176 °C
Limites d'inflammabilité/d'explosivité – faible pourcentage	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité (en % vol.)	Aucune donnée disponible
pression de vapeur	< 0,1 kPa (20 °C)
Densité relative de vapeur	Aucune donnée disponible
densité	824,1 kg/m <sup>3</sup> (20 °C)
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité (en)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée disponible
température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	8 414 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Propriétés des particules	Sans objet
Autres informations	Aucune donnée disponible

## 10. SECTION : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable à des températures et des pressions normales.

### 10.3 Risque de réactions dangereuses.

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Éviter les sources de chaleur extrême et les sources d'inflammation à haute énergie.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Tenir à l'écart des agents oxydants puissants ou des matières inflammables.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

## 11. SECTION : Données toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Ingrédient(s)	N° CAS	LD 50/LC 50 (dose létale moyenne)
huile de fumage	64742-46-7	Toxicité aiguë (par voie orale) $DL_{50} > 5\ 000$ mg/kg (rat) Source des données : ECHA Toxicité aiguë (cutanée) $LD_{50} > 2\ 000$ mg/kg (lapin) Source des données : ECHA

**Classification de l'ensemble du produit :** Non classé

**Effet corrosif/irritant sur la peau :** Aucune évaluation pour ce produit.

**Lésions oculaires graves ou irritation des yeux :** Aucune évaluation pour ce produit.

**Sensibilisation des voies respiratoires :** Aucune évaluation pour ce produit.

**Sensibilisation cutanée :** Aucune évaluation pour ce produit.

**Mutagénicité sur les cellules germinales :** Aucune évaluation pour ce produit.

**Cancérogénicité :**

Huile de fumage spécifique (CAS : 64742-46-7) : Catégorie 1B (Source des données : Note N du CLP de l'UE : Il n'est pas nécessaire de classer une substance comme cancérogène si le processus complet de raffinage est connu et s'il peut être démontré que la substance à partir de laquelle elle a été fabriquée n'est pas cancérogène. Cette remarque s'applique uniquement à certains dérivés complexes du pétrole mentionnés dans la partie 3) (CIRC - 1 (cancérogène pour l'homme) (huiles minérales, non traitées ou légèrement traitées), CIRC - 3 (non classifiable quant à son effet cancérogène pour l'homme) (huiles minérales, hautement raffinées)) Classification de l'ensemble du produit : Non classé (huiles minérales, hautement raffinées)

**Toxicité pour la reproduction :** Aucune évaluation pour ce produit.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique :** Aucune évaluation pour ce produit.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée :** Aucune évaluation pour ce produit.

**Risque d'aspiration :** Aucune évaluation pour ce produit.

### 11.2 Informations concernant d'autres dangers :

**11.2.1 Propriétés hormonales :** Ce produit ne contient aucune substance classée comme perturbateur endocrinien.

**11.2.2 Autres informations :** Aucune information disponible.

## 12. SECTION : Allégations environnementales

### 12.1 Toxicité

Huile de fumée (CAS : 64742-46-7) :

$>_{96h-LL50}$  100 mg/L, poisson (*Oncorhynchus mykiss*) (ECHA)

$>_{24h-EL50}$  1 000 mg/L, invertébrés aquatiques (*Daphnia magna*) (ECHA)

Classification de l'ensemble du produit : Non classé

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible.

**12.3 potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

Ce produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**12.6 Propriétés hormonales :**

Ce produit ne contient aucune substance classée comme perturbateur endocrinien.

**12.7 Autres effets indésirables :**

Aucune information disponible.

**12.8 Informations complémentaires :**

Aucune information disponible.

**13. SECTION : Consignes relatives à l'élimination****13.1 Procédé de traitement des déchets****13.1.1 Élimination des produits et des emballages :**

Il est recommandé d'éliminer ces déchets par incinération.

Une fois le contenu entièrement retiré, déposer le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou des déchets spéciaux.

**Codes de déchets / Désignations des déchets selon la loi sur les déchets (LoW)**

Code EBR : 13/08/99

Dans d'autres pays, d'autres conditions peuvent s'appliquer. Toutes les lois nationales et locales doivent être prises en compte.

**13.1.2 Informations pertinentes pour le traitement des déchets :**

Apposez une étiquette sur le conteneur pour signaler les dangers potentiels liés à ces déchets.

**13.1.3 Évacuation des eaux usées - informations utiles :**

Les déchets ne doivent pas être rejetés dans les égouts sans avoir été traités.

**13.1.4 Autres recommandations relatives à l'élimination :**

Tout mode d'élimination doit être conforme aux lois et réglementations nationales, régionales et fédérales.

## 14. SECTION : Informations relatives au transport

### ADR et RID / Transport aérien - IATA/OACI / Transport maritime - OMI/IMDG :

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification :

Sans objet.

#### 14.2 Désignation officielle de transport selon les règles de l'ONU :

Sans objet.

#### 14.3 Classe de danger pour le transport (es) :

Sans objet.

#### 14.4 Groupe d'emballage :

Sans objet.

#### 14.5 Pictogramme associé :

Sans objet.

#### 14.6 Risques pour l'environnement (polluant marin (oui/non)) :

Non.

#### 14.7 N° EMS :

Sans objet.

#### 14.8 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Avant le transport, vérifiez que l'emballage est complet et scellé ; assurez-vous que les emballages ne soient pas endommagés et évitez que les marchandises ne tombent pendant le transport ; le véhicule de transport doit être équipé de moyens de lutte contre l'incendie et de gestion des rejets accidentels ; ne transportez PAS ce produit avec des substances incompatibles ; lors des arrêts intermédiaires, tenez-vous à l'écart du feu et des zones à haute température.

#### 14.9 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Sans objet.

## 15. SECTION : législation

### 15.1 Réglementations spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement applicables à la substance ou au mélange :

Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon l'ECHA : Non répertorié.

Règlement REACH, annexe XVII, liste des substances : Non répertorié.

Règlement REACH, annexe XIV, liste d'autorisation : Non mentionné.

Allemagne - WGK : WGK-1.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

#### Autres dispositions pertinentes :

40 CFR partie 355 (substances extrêmement dangereuses) : Non répertorié.

EPCRA (loi sur la planification d'urgence et le droit à l'information des communautés), section 313 relative aux produits chimiques :



